Les obstacles à l'appartenance

PAVEZ LA VOIE À UNE INCLUSION PLUS HARMONIEUSE DES IMMIGRANTS

février 2016

REMERCIEMENTS:

Nous tenons à remercier l'équipe de direction, le personnel et les conseillers d'Action Canada pour leur appui et leurs conseils et pour nous avoir permis d'élargir nos horizons tout au long du programme de Fellowship d'Action Canada. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance à Eva Czigler pour ses excellents conseils, son humour et sa patience, ainsi qu'à tous les experts et les dirigeants communautaires qui nous ont fait part de leur point de vue. Nous tenons finalement à souligner l'appui précieux d'Andrew Griffith, auteur de *Multiculturalism in Canada : Evidence and Anecdote* (*le multiculturalisme au Canada : preuves et anecdotes*), qui a accepté de réviser notre rapport. Les auteurs du présent document assument la responsabilité de toute erreur qui pourrait s'y retrouver.

AVERTISSEMENT:

Ce projet a été entrepris en vertu d'un Fellowship d'Action Canada. La Fondation Action Canada (ActionCanada.ca), faisant affaire sous le nom d'Action Canada, est un organisme de bienfaisance enregistré financé en partie par le gouvernement du Canada qui a pour mandat de renforcer le leadership pour l'avenir du Canada. Les opinions, positions, stratégies et points de vue exprimés ici sont ceux des auteurs, et ne reflètent pas nécessairement les vues, opinions, positions ou stratégies d'Action Canada, de la Fondation Action Canada ou du gouvernement du Canada. Action Canada, Fondation Action Canada et le gouvernement du Canada ne garantissent en rien l'exactitude, l'exhaustivité, la fiabilité, l'absence de contrefaçon ou l'actualité des renseignements contenus dans ce document, et ne seront pas tenus responsables des erreurs ou omissions dans cette information ni des pertes, coûts, blessures ou dommages découlant de son affichage, son utilisation ou sa publication.

Les membres du groupe de travail d'Action Canada, soit Joshua Bates, Aisha Bukhari, Sarah Doyle, Grace Pastine, Christopher Skappak et Pamela Wolfe-Roberge, ont rédigé le présent rapport, sous la direction d'Eva Czigler, conseillère du groupe de travail. Les points de vue exprimés dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement le point de vue de chaque membre de l'équipe.

TABLE DES MATIÈRES

1 INTRODUCTION

2 OBSTACLES À L'APPARTENANCE
Le Défi 5
Les Possibilités 5

3 CONTEXTE GÉNÉRAL : LA CITOYENNETÉ ET LA SÉLECTION
Le Problème. 6
Nos Recommandations 6

4 CONCEVOIR DES SERVICES PLUS PRATIQUES
Le Problème. 7
Nos Recommandations 8

5 ASSURER LA TRANSITION À L'EMPLOI
Le Problème. 9
Nos Recommandations 10

6 ENCOURAGER LA PARTICIPATION POLITIQUE
Le Problème. 11
Nos Recommandations 12

7 CONCLUSION 13

1 INTRODUCTION

Après une longue journée de voyage, Madeleine, 16 mois, s'accroche au cou de son père, Kevork Jamkossian, alors que ce dernier navigue avec sa famille d'une file à l'autre de l'aéroport de Toronto. La famille fait partie du premier groupe de réfugiés syriens à arriver au Canada.

M. Jamkossian, forgeron, et la mère de Madeleine, Georgina Zires, vendeuse, ont fui la Syrie et ont passé huit mois au Liban avant d'arriver au Canada.

Le premier ministre Justin Trudeau accueille les membres de la famille et leur souhaite la bienvenue dans leur nouveau pays d'accueil. Comme M. Trudeau l'a expliqué dans un discours prononcé devant la foule rassemblée à l'aéroport, cette famille et les 160 autres réfugiés syriens arrivés ce jour là ouvrent un nouveau chapitre de leur vie.

« Sortis de l'avion ce soir en tant que réfugiés, ils ressortiront de l'aérogare en tant que résidents permanents au Canada avec un numéro de sécurité sociale, une carte de santé et une opportunité de devenir pleinement Canadiens », a déclaré Justin Trudeau. Les quelques nouveaux arrivants qui se sont adressés aux journalistes ont fait écho aux espoirs d'autres personnes qui se trouvent dans leur situation, et ont aussi exprimé leur inquiétude quant aux défis qu'ils s'apprêtent à affronter.

Environ 400 000 immigrants arrivent au Canada chaque année pour travailler, pour rejoindre leur famille, pour étudier ou pour être à l'abri de la persécution et du conflit. De ce nombre, environ 250 000 arrivent à titre de résidents permanents, c'est-à-dire qu'ils ont obtenu le droit de vivre au Canada de façon permanente, mais ne sont pas encore des citoyens canadiens[1].

Le Canada compte actuellement 1,6 million de résidents permanents[2]. Ces nouveaux arrivants sont essentiels à l'économie, à la politique et à la structure sociale du pays. Le gouvernement canadien cherche à faciliter l'intégration de résidents permanents dans la société canadienne afin que ces derniers puissent commencer une nouvelle vie tout en contribuant à la croissance du pays.

Pourtant, ces nouveaux arrivants continuent à rencontrer des obstacles considérables qui les empêchent d'avoir une vie à part entière au Canada (ce que nous appelons, dans notre rapport, des « obstacles à l'appartenance »). La difficulté à trouver de l'emploi, l'accès à des salaires justes et l'acceptation sociale et politique dans les communautés en sont quelques exemples. Si le gouvernement ne cherche pas à relever ces défis, notre économie et nos communautés en souffriront. De nouvelles avenues doivent à tout prix être explorées.

Par ce rapport fondé sur le savoir d'experts dans les organismes de services de première ligne, les gouvernements et les établissements d'enseignement, nous cherchons à recommander un certain nombre de politiques favorisant la bonne inclusion des immigrants dans les communautés canadiennes. Notre rapport est surtout axé sur les résidents permanents, mais certaines recommandations visent dans leur ensemble les nouveaux arrivants qui vivent, travaillent ou étudient dans nos communautés sous un statut temporaire. Certains d'entre eux deviendront résidents permanents, entre autres grâce à la catégorie de l'expérience canadienne.

Dans la présente, nous formulons des recommandations générales sur des politiques de citoyenneté et de sélection, ainsi que des recommandations particulières sur trois points qui pourraient grandement bénéficier d'un changement : la conception de services plus pratiques, la transition à l'emploi et la participation politique. Nous espérons que nos recommandations sauront faciliter l'inclusion des immigrants au Canada.

2 OBSTACLES À L'APPARTENANCE

LE DÉFI

Les obstacles à l'inclusion des immigrants sont nettement perceptibles dans les domaines intersectionnels de l'économie, de la politique et de l'inclusion sociale.

Inclusion économique: l'immigration est essentielle au succès économique du Canada. Toutefois, les immigrants ont généralement de plus grands obstacles à surmonter avant de trouver un emploi sûr qui correspond à leurs compétences et ont plus souvent recours aux prestations de chômage que le reste de la population. Même 20 ans après leur arrivée, ils continuent à gagner moins que les personnes nées au Canada. Les experts estiment que ces revenus non réalisés coûtent 11,37 milliards de dollars à l'économie canadienne chaque année[3].

Inclusion sociale: l'inclusion sociale comprend les liens dans la communauté, le niveau de vie et le sentiment d'appartenance. Quoique difficiles à évaluer, ces indicateurs peuvent être mesurés par certains indices. Le taux de bénévolat, par exemple, est plus bas pour les immigrants que pour les personnes nées au Canada, et, fait marquant, les immigrants vivent dans les quartiers à faible revenu en plus grand nombre que les personnes nées au Canada[5]. Certes, l'inclusion et la diversité de la société sont des éléments clés de l'histoire canadienne, mais ils ne doivent pas être tenus pour acquis. Les récentes attaques à l'endroit de femmes portant le hijab démontrent d'ailleurs que la xénophobie est bel et bien présente au Canada.

Inclusion politique: l'inclusion politique des immigrants est essentielle à une saine démocratie dans laquelle les politiques et services publics reflètent les différents points de vue de la communauté. Pourtant, qu'il s'agisse de la communication avec les élus ou de la participation aux manifestations, il semble que les nouveaux arrivants sont moins actifs en politique que les personnes nées au Canada[4]

LES POSSIBILITÉS

En surmontant ces obstacles, le Canada a tout à gagner du point de vue de l'économie, que ce soit grâce à la croissance de la participation au marché du travail, de la productivité, de l'entrepreneuriat ou des revenus fiscaux. Nous nous retrouverons aussi avec des communautés plus inclusives sur le plan politique et social et au sein desquelles chaque personne pourra s'épanouir et avoir un sentiment d'appartenance.

ÉTUDE DE CAS 1 : INITIATIVE D'ACCUEIL ET DE DIALOGUES SUR LES COMMUNAUTÉS INCLUSIVES[6]

Cette initiative est le fruit d'une collaboration entre le gouvernement de la Colombie Britannique et l'Université Simon Fraser. Elle réunit différents dialogues communautaires autour des thèmes du multiculturalisme, de l'élimination du racisme et des communautés inclusives. Des membres des Premières Nations, des immigrants, des entreprises et autres parties intéressées de communautés de la province y ont participé, et des membres des communautés hôtes, dont des jeunes, ont pris part au processus de planification. Ainsi, chaque dialogue reflète les réalités et les aspirations locales, et pourrait servir à appuyer des projets communautaires.

3 CONTEXTE GÉNÉRAL: LA CITOYENNETÉ ET LA SÉLECTION

LE PROBLÈME

Le problème de l'inclusion des immigrants ne peut être traité sans tenir compte des politiques sur la citoyenneté et la sélection des immigrants, ces dernières ayant changé de façon importante au cours des dernières années. Certaines réformes ont compliqué l'accès à la citoyenneté, comme la hausse des frais de demande et le prolongement du temps qui doit s'écouler avant de pouvoir soumettre une demande de citoyenneté. Par conséquent, moins de résidents permanents pourraient choisir de devenir des citoyens naturalisés. En effet, le pourcentage de résidents permanents qui obtiennent la citoyenneté canadienne a chuté de façon spectaculaire dans les dernières années[7].

Que ce soit dans l'opinion publique ou les politiques canadiennes, l'immigration permanente est considérée comme une partie importante du développement du pays[8]. Pourtant, la proportion de travailleurs et d'étudiants temporaires a augmenté de façon importante au cours des 10 dernières années au Canada[9]. De nombreux travailleurs temporaires peu spécialisés n'auront jamais accès à la citoyenneté, même s'ils sont au Canada depuis un certain temps. Il se peut également que certains résidents temporaires décident de rester au Canada malgré l'expiration de leur visa. L'immigration temporaire répond à d'importants besoins économiques et sociaux, mais elle pourrait avoir comme conséquence imprévue la création d'un grand groupe de personnes qui n'ont pas voix au chapitre des politiques qui les touchent et qui ont un attachement moindre à la communauté au sein de laquelle ils vivent.

Dans la même veine, la politique de sélection a des répercussions notables sur l'inclusion des nouveaux arrivants. À cause de récents changements, comme l'âge maximal des enfants à charge qui est passé de 22 à 19 ans et le moratoire temporaire sur les demandes de parrainage des parents et grands-parents, il est plus difficile qu'avant de parrainer certains membres de la famille[10]. Cette dernière est un important réseau de soutien social. Sans la famille, un parent pourrait avoir à rester à la maison pour s'occuper des enfants. Certes, il ne s'agit pas d'une situation exclusive aux familles de nouveaux arrivants, mais il importe de noter qu'en limitant la réunification des familles, nous pourrions nuire au potentiel économique des nouveaux arrivants ainsi qu'à la réputation du Canada en tant que destination de choix pour les « meilleurs talents de partout dans le monde ».

En 2015, dans sa lettre de mandat au ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, le premier ministre Justin Trudeau a signalé un certain nombre de changements à apporter pour faciliter la réunification des familles, notamment en ce qui a trait aux parents, aux grands-parents, aux enfants à charge, aux époux et aux frères et sœurs[11].Ces changements proposés correspondent à nos recommandations, qui se trouvent ci-dessous.

NOS RECOMMANDATIONS

PUBLIC CIBLE : GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

1. Reconnaître et faciliter le caractère essentiel de l'immigration et de la citoyenneté pour le développement du pays dans les politiques de sélection, de citoyenneté, d'établissement et d'intégration. Éviter les politiques qui risquent de mener à la résidence à long terme sans statut permanent ni citoyenneté.

2. Tenir compte des besoins d'établissement et d'intégration des immigrants ainsi que des besoins sociaux et économiques à long terme du pays dans les politiques de sélection.

4 CONCEVOIR DES SERVICES PLUS PRATIQUES

LE PROBLÈME

Le gouvernement fédéral investit actuellement près d'un milliard de dollars par année pour aider les immigrants à bien s'établir et s'intégrer au Canada[12]. Les services d'établissement comprennent de la formation linguistique et professionnelle, de l'aide au logement et d'autres services qui permettent aux nouveaux arrivants de faire la transition dans leur pays d'accueil. Toutefois, les obstacles qui se dressent devant les nouveaux arrivants demeurent nombreux, sans compter que les résultats des dépenses gouvernementales ne sont pas toujours clairs, entre autres en cause du manque de données qui indiqueraient si les services améliorent bel et bien les résultats de l'inclusion des nouveaux arrivants[13].

Le gouvernement fédéral pourrait améliorer la portée de ces dépenses en insistant davantage sur trois éléments de prestation de service efficace : la cueillette et l'échange de données sur les besoins des clients et les répercussions des services, l'adaptation des exigences en matière de rapports et de financement aux besoins à long terme des clients, et l'alignement des exigences en matière d'admissibilité sur les besoins de la communauté. Les changements proposés ici faciliteraient la conception de services qui reflètent les besoins et les réalités propres à chaque communauté.

Les politiques d'établissement relèvent surtout du gouvernement fédéral, mais en 1991, le gouvernement du Québec a obtenu la compétence exclusive pour les politiques d'établissement des immigrants. Par conséquent, même si les recommandations qui suivent sont adressées au gouvernement fédéral, elles pourraient aussi être mises en œuvre par le gouvernement du Québec.

LESSERVICESFONDÉSSURLESDONNÉES

Il est important d'avoir des données pour veiller à ce que les services d'établissement répondent aux besoins des immigrants. Le gouvernement fédéral a beaucoup contribué aux données ayant trait à l'inclusion des immigrants, notamment grâce à la base de données longitudinales sur les immigrants, qui associe les données fiscales aux données sur l'immigration, et à l'iEDEC, qui reçoit régulièrement des données sur les services aux immigrants de la part des bénéficiaires de fonds fédéraux. Toutefois, les fournisseurs de services n'ont pas suffisamment accès à l'information importante, comme les données sur les compétences, les capacités linguistiques et les destinations prévues des immigrants avant l'arrivée de ces derniers au Canada. Les données locales ne sont pas généralement subdivisées par quartier, et souvent ne correspondent pas aux limites municipales, ce qui fait qu'il est difficile de relever les endroits où les besoins se font le plus ressentir.

Les données sont aussi essentielles lorsqu'il s'agit de trouver ce qui fonctionne, d'adapter des services ou d'en concevoir de nouveaux à la lumière de données et d'attribuer des fonds aux services qui ont de véritables répercussions. En général, les fournisseurs de services d'établissement n'ont pas la possibilité de bien financer un suivi et une évaluation des données de qualité par eux-mêmes. L'échange de données entre fournisseurs de services est également limité et les leçons tirées des mesures qui ne donnent pas les résultats prévus ne sont pas toujours transmises, bien que les partenariats locaux en immigration contribuent à régler la situation (voir l'étude de cas 4).

LES MESURES INCITATIVES POUR AMÉLIORER LES RÉSULTATS

En échange des fonds gouvernementaux, les fournisseurs de services doivent généralement remettre des rapports sur les extrants à court terme, comme le nombre de personnes rejointes, plutôt que les résultats, comme le nombre de personnes ayant obtenu un emploi durable après avoir bénéficié d'une formation

ou de services à l'emploi. En effet, la mesure des résultats prend davantage de temps à évaluer. Le financement en fonction de l'impact social est une façon d'assurer que les services d'établissements génèrent des résultats concrets. Il permet aux gouvernements de fixer un seuil maximal du prix à payer pour certains résultats précis, ce qui pousse les fournisseurs de services à mettre au point des propositions novatrices.

Les gouvernements ne déboursent l'argent que si les objectifs de résultats sont atteints. Puisque la plupart des fournisseurs de services n'ont pas les fonds nécessaires pour financer leurs activités, ils peuvent recueillir une mise de fonds initiale auprès d'investisseurs privés. Ces derniers se verront rembourser leur capital ainsi qu'un rendement approprié en fonction du niveau de réussite atteint. Ce modèle, parfois surnommé « obligation à impact social », permet aux gouvernements d'engager des fonds publics sans prendre de risque financier, puisque celui ci est transféré aux investisseurs.

Ce modèle favorise également les nouveaux partenariats. L'amélioration des résultats individuels et collectifs dépend généralement de l'ensemble des répercussions des multiples services et parties intéressées. L'amélioration des résultats d'emploi, par exemple, requiert des formations linguistiques et professionnelles, des services de garderie pour les parents qui doivent se rendre à l'école ou au travail, ainsi que des partenariats avec les employeurs.

Étude de cas 2 : projet d'obligation à impact social lié au chômage des immigrants à Bruxelles

Un organisme sans but lucratif de Bruxelles aide des immigrants de 18 à 30 ans à se trouver un emploi en les jumelant avec des retraités ayant œuvré dans le même domaine professionnel, et assure un suivi individualisé auprès de chaque personne. Des investisseurs privés ont fourni 234 000 € (environ 354 000 $ CA) pour financer le programme qui aidera environ 180 personnes sur 3 ans. Actiris, un service public d'emploi régional financé par le gouvernement, remboursera les investisseurs en fonction d'un rendement maximal de 6 %, à condition qu'ils réussissent à améliorer les taux d'emploi des participants par rapport à un groupe témoin. Pour qu'Actiris atteigne son objectif, 35 % des personnes de la cohorte doivent trouver un emploi qu'elles n'auraient pas pu décrocher sans le programme. Cette obligation à impact social relativement modeste se veut un projet pilote pour tester d'éventuelles interventions de plus grande envergure en Belgique[14]

Étude de cas 3 : fonds d'innovation du ministère du travail et des pensions du Royaume-Uni

En 2011, le DWP (ministère du Travail et des Pensions) du Royaume-Uni a annoncé un financement à concurrence de 30 millions £ (environ 61 775 000 $ CA) pour les résultats liés à l'éducation, à la formation et à l'emploi de jeunes défavorisés, et établi un seuil maximum pour chaque secteur. Grâce à ce financement, 10 contrats de financement à impact social ont été conclus pour venir en aide à plus de 5 000 jeunes défavorisés et appuyer de nouveaux partenariats entre les fournisseurs de services qui ont reconnu les avantages d'unir leurs efforts et d'atteindre certains résultats ensemble. Jusqu'ici, il semble que certains des résultats ciblés aient déjà été atteints.[15]

L'accès aux services

Les services d'établissement financés par le gouvernement fédéral sont offerts au cours des trois à cinq premières années suivant l'arrivée de la personne au pays. Notons cependant que selon certains experts, l'établissement peut prendre beaucoup plus de

temps. Le financement fédéral pour ces services est réservé aux résidents permanents, ce qui laisse les citoyens et résidents temporaires qui pourraient éventuellement devenir permanents sans services. Bien que le financement provincial puisse parfois combler les lacunes, les restrictions du financement fédéral peuvent empêcher les fournisseurs de services d'établissement d'offrir ces services à ceux qui en ont le plus besoin.

NOS RECOMMANDATIONS

Nous devons trouver de nouvelles façons de traiter la question de l'inclusion des immigrants dans les sphères économique, politique et sociale de nos communautés. Le gouvernement fédéral a récemment ouvert de nouvelles portes en s'engageant à dédier un pourcentage fixe du financement des programmes à l'essai de nouvelles façons de faire. Les recommandations suivantes visent à appuyer l'innovation en matière de services d'établissement et d'intégration.

PUBLIC CIBLE : GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

1. Encourager les parties intéressées à relever les lacunes d'information, à concevoir des formats de données utilisables et à mettre au point des plateformes pour réunir les renseignements factuels de ce qui donne des résultats. Inclure à tout le moins les fournisseurs de services d'établissement, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales.

2. En fonction de l'impact social, mettre en place un financement de 10 millions de dollars, soit environ 1 % du budget total d'établissement et d'intégration, destiné aux résultats de l'inclusion des immigrants. Ce financement pourrait s'inspirer du fonds d'innovation du ministère du Travail et des Pensions du Royaume-Uni.

3. Assouplir les critères d'admissibilité pour les services d'établissement.

ÉTUDE DE CAS 4 : PARTENARIATS LOCAUX EN IMMIGRATION (PLI)

Les premiers PLI ont été financés en Ontario en 2005. Ils allient les fournisseurs de services d'établissement et autres intervenants (comme les administrations municipales, les policiers, les écoles, les employeurs et les universitaires) pour améliorer la coordination des services. Certains PLI commandent des recherches sur les besoins de la communauté ou cherchent à uniformiser les mesures et les rapports. En 2010, le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration a souligné les excellents résultats des PLI. Ces derniers permettent de recueillir de l'information locale utile, et d'autres provinces ont maintenant adopté le modèle.

Un rapport sur les résultats des PLI de 2008 à 2013 a permis de démontrer que les PLI ont facilité la coordination des services et l'échange d'information entre les membres. Toutefois, les PLI varient de façon importante au sein du pays, et ils ont leurs limites. Selon certains experts, il est rare que les PLI servent à définir collectivement des objectifs de résultats ou à mettre au point des solutions. Les membres des PLI varient également. Il manque parfois certains acteurs importants, par exemple les représentants des conseils d'embauche des immigrants de la région, des chambres de commerce ou du gouvernement, et les organismes membres n'envoient pas toujours leurs principaux décideurs. Ce modèle offre néanmoins une base solide pour les futurs efforts visant à améliorer les résultats de l'immigration fondés sur la collaboration locale et intersectorielle[16].

5 ASSURER LA TRANSITION À L'EMPLOI

LE PROBLÈME

Les immigrants ont souvent du mal à trouver des employeurs qui reconnaissent l'éducation, les qualifications et l'expérience de travail qu'ils ont obtenues hors du Canada. Ils sont aussi souvent confrontés à des obstacles liés aux préjugés des employeurs, au manque de familiarité avec les normes d'affaires canadiennes, à la barrière linguistique et au manque de réseaux professionnels. Les experts s'entendent pour dire qu'il existe un besoin urgent de mettre l'accent sur les services d'orientation et d'en augmenter la portée, et d'améliorer la reconnaissance des titres de compétences étrangers[17]. La présente section est axée sur deux aspects auxquels on prête moins attention, mais où des gains importants pourraient être faits : l'emploi régi par la demande et l'entrepreneuriat des immigrants.

L'EMPLOI RÉGI PAR LA DEMANDE

Les programmes d'emploi régi par la demande répondent aux besoins actuels et aux prévisions des employeurs (habiletés, ouvertures de poste, etc.), et sont plus susceptibles de mener à un emploi durable. Auparavant, on formait plutôt les immigrants en vue d'améliorer les résultats d'emploi, mais sans mobilisation active de la part des employeurs, il se crée un fossé entre la formation que reçoivent les immigrants et les habiletés que recherchent les employeurs.

Il n'est pas forcément facile de mobiliser les employeurs puisqu'ils varient beaucoup en taille, en emplacement et en secteur d'emploi. Malgré tout, de nombreux employeurs souhaitent appuyer les efforts déployés pour surmonter ces obstacles puisqu'ils ont besoin d'une main d'œuvre qualifiée[18]. Afin d'encourager les employeurs à engager des immigrants, on a mis en œuvre des mesures incitatives qui comprennent des subventions salariales et des conditions préférentielles pour des prêts. Le nouveau système Entrée express accorde aussi aux employeurs un plus grand rôle dans la sélection des immigrants. La mobilisation pourrait néanmoins être améliorée si les employeurs étaient invités à participer aux conversations sur l'inclusion des immigrants (entre autres dans le cadre des Partenariats locaux en immigration) afin que tous comprennent mieux les besoins des employeurs et que des solutions pilotées par les employeurs soient trouvées[19]

ÉTUDE DE CAS 5 : PROJET DE DÉMONSTRATION RÉGI PAR LA DEMANDE DE SOCIAL CAPITAL PARTNERS (SCP)

SCP travaille avec des employeurs du Manitoba à la mise en œuvre et à l'essai de formations professionnelles et de services de placement qui conviennent aux employeurs ainsi qu'aux personnes en quête d'emploi qui se heurtent à des obstacles à l'emploi. Ces services seront fondés sur une analyse sectorielle des écarts de compétences et besoins d'embauche futurs et actuels, et les employeurs joueront un rôle clé dans leur conception. Les résultats d'emploi des participants, y compris le maintien de l'emploi, seront comparés à ceux d'un groupe témoin[20]

L'ENTREPRENEURIAT ET L'INNOVATION CHEZ LES IMMIGRANTS

L'immigration contribue à la capacité d'innovation du Canada. Les immigrants enrichissent le bassin de main-d'œuvre, lancent de nouvelles entreprises, et permettent d'établir de précieux liens culturels et commerciaux avec leur pays d'origine. Les immigrants ont plus tendance à devenir travailleurs autonomes[21] et à avoir la fibre entrepreneuriale[22] que les personnes nées au Canada. Par exemple, environ 50 % des entreprises interrogées dans le cadre d'un sondage effectué par un centre d'innovation régional de l'Ontario en 2015 ont rapporté avoir au moins un fondateur né à l'étranger, et 25 % ont mentionné n'avoir que des fondateurs nés à l'étranger[23]. Il est important d'encourager et d'appuyer l'entrepreneuriat des immigrants.

Le gouvernement fédéral reconnaît la valeur des entrepreneurs immigrants. Il a d'ailleurs lancé en 2003 le Programme de visa pour démarrage d'entreprise, premier programme de ce genre dans le monde, afin d'attirer les immigrants hautement qualifiés qui fonderont des entreprises de haute technologie et à forte croissance.

Les personnes qui immigrent au Canada doivent avoir accès aux mêmes programmes et services de soutien auxquels ont droit tous les entrepreneurs. Toutefois, ces programmes n'ont pas été créés et adaptés pour répondre aux besoins particuliers des entrepreneurs immigrants. Ces derniers sont confrontés à des défis uniques[24]. Par exemple, ils ont souvent des antécédents limités en matière de crédit et de profession, connaissent peu le système juridique et financier canadien, et n'ont pas un réseau social et professionnel bien établi[25]. Ils peuvent donc avoir du mal à ouvrir des « commerces de rue principale » et à lancer des entreprises dans les secteurs technologiques à forte croissance.

Il existe des programmes et services de soutien qui ciblent directement les entrepreneurs immigrants, mais ils doivent être développés[26]. Des initiatives axées sur les nouveaux arrivants, comme des programmes de prêts et de garantie pour les petites et moyennes entreprises, des programmes de formation commerciale et de mentorat, et des fonds de capital-risque aideraient les entrepreneurs immigrants à avoir du succès[27]

NOS RECOMMANDATIONS

PUBLIC CIBLE : GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL, PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX

1. Mobiliser les employeurs pour qu'ils mettent en œuvre des solutions d'emploi régies par la demande.

2. Travailler avec les programmes de soutien et les réseaux d'accélérateurs, d'incubateurs et d'innovation axés sur les petites et moyennes entreprises afin de mettre au point des programmes de formation en entrepreneuriat, de mentorat, de prêts et de capital-risque destinés aux nouveaux arrivants.

6 ENCOURAGER LA PARTICIPATION POLITIQUE

LE PROBLÈME

Chaque jour, les nouveaux arrivants font appel aux services municipaux et sont touchés par les décisions prises par leurs représentants municipaux. Pourtant, ils ne peuvent pas voter dans les élections municipales et ne peuvent pas toujours participer à la gouvernance municipale. Si tous les résidents majeurs et légaux des municipalités, y compris les nouveaux arrivants, étaient mobilisés dans la prise de décision municipale, la communauté bénéficierait d'un meilleur sentiment d'appartenance, d'un engagement civique accru et de la promotion de politiques mieux adaptées aux besoins et intérêts de la communauté[28]

LE DROIT DE VOTE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le droit de voter à une élection est une pierre angulaire de la démocratie qui permet aux membres de la communauté de se prononcer en matière de gouvernance. Pourtant, de nombreux nouveaux arrivants qui possèdent une maison, envoient leurs enfants à l'école, travaillent et paient de l'impôt foncier se voient refuser le droit de voter aux élections municipales ou d'élire des représentants de conseils scolaires. Plus de 1,6 million de résidents permanents vivent au Canada, et aucun d'entre eux n'a le droit de voter. Si l'on compte les personnes au statut temporaire, ce chiffre atteint les 2 millions.

Il s'agit d'une question politique qui est de plus en plus d'actualité. Les conseils municipaux de Toronto, Saint John, Halifax et North Bay sont d'avis que les résidents permanents devraient avoir le droit de voter aux élections municipales. Toutes les provinces et tous les territoires réservent actuellement le droit de vote aux citoyens du Canada, mais dans de nombreux pays ailleurs dans le monde, les résidents non citoyens ont le droit de voter aux élections locales[29]. Des campagnes ont d'ailleurs été lancées dans de nombreuses grandes villes américaines pour étendre le droit de vote aux personnes qui n'ont pas la citoyenneté, et six villes du Maryland ont déjà adopté de telles politiques. Dans la plupart des endroits où les restrictions du droit de vote ont été changées ainsi, la participation des non-citoyens est limitée aux élections locales. Toutefois, la Nouvelle-Zélande, le Malawi, l'Uruguay et le Chili permettent également aux non-citoyens de voter aux élections nationales. Il semblerait que le fait d'avoir le droit de vote encourage les immigrants à prendre part à d'autres activités politiques. Ils ont plus tendance à se joindre à des partis politiques, à des organisations syndicales et à d'autres associations communautaires que les immigrants qui n'ont pas le droit de vote. Il semblerait aussi que dans les communautés où les non-citoyens ont le droit de voter, plus d'immigrants deviennent, à long terme, conseillers municipaux[30].

ÉTUDE DE CAS 6 : VOTE DES NON-CITOYENS EN SUÈDE

Les immigrants non citoyens peuvent jouer un rôle très important dans la politique municipale. En 1975, le Parlement national de Suède a accordé aux citoyens étrangers qui étaient résidents permanents depuis trois ans ou plus le droit de voter aux élections municipales dans tout le pays. Cette réforme a été mise en corrélation avec une augmentation importante des dépenses locales en éducation et des services sociaux et familiaux. Les répercussions de la réforme sur les dépenses en éducation étaient plus importantes dans les endroits où l'on trouvait plus

de personnes non citoyennes d'âge scolaire, et les répercussions sur les services sociaux et familiaux étaient plus importantes dans les endroits où l'on trouvait plus de personnes non citoyennes d'âge préscolaire, ce qui suggère que le vote des immigrants a encouragé les efforts locaux dans ces domaines[31]

Étude de cas 7 : représentation des non-citoyens au sein des conseils scolaires de la Ville de New York

Les non-citoyens avaient le droit de voter aux élections du conseil scolaire de la Ville de New York entre 1970 et 2002, jusqu'à ce que cette dernière se convertisse à un réseau de conseils scolaires par nomination. En 1989, le conseil scolaire et les parents d'élèves du sixième district de la Ville de New York (un des districts de la ville où l'on trouvait le plus de diversité ethnique) ont réussi à convaincre la ville de leur accorder 300 millions de dollars pour la construction de huit nouvelles écoles. La participation des non-citoyens au conseil scolaire est considérée par certains comme le moteur de cette réussite[32]

Les lois provinciales dictent les structures de gouvernance des municipalités et des conseils scolaires, y compris le processus électoral et les conditions d'admissibilité au vote.

Figure 1 : admissibilité pour la participation à la gouvernance municipale

Municipalité	Exigences pour la participation à la gouvernance municipale
Calgary	Doit être citoyen canadien et avoir plus de 18 ans (loi provinciale).
Charlottetown	Doit être résident de la municipalité.
Edmonton	Doit être citoyen canadien et avoir plus de 18 ans (loi provinciale).
Halifax	Doit être résident de la municipalité et avoir plus de 18 ans.
London	Doit être citoyen canadien.
Montreal	Doit être citoyen canadien et être résident de la municipalité.
Mississauga	Doit être citoyen canadien, avoir plus de 18 ans et être résident de la municipalité.
Ottawa	Doit être résident de la municipalité et avoir plus de 18 ans.
Regina	Doit être citoyen canadien et avoir plus de 18 ans (loi provinciale).
Saskatoon	Doit être citoyen canadien et avoir plus de 18 ans (loi provinciale).
St. John's	Doit être résident de la municipalité.
Vancouver	Doit être citoyen canadien ou résident de la municipalité depuis au moins 6 mois.
Whitehorse	Doit être résident de la municipalité.
Winnipeg	Doit être citoyen canadien et résident de la municipalité.

LA REPRÉSENTATION DANS LA GOUVERNANCE MUNICIPALE

De surcroît, les immigrants sont souvent sous-représentés dans la gouvernance municipale, y compris dans les commissions, les conseils et les comités qui supervisent, par exemple, le logement, le transport, les musées, les bibliothèques, les parcs et les services d'accessibilité. Ils ont donc une voix plus limitée que les citoyens dans le cours des politiques et services municipaux[33].

Il existe actuellement une grande diversité de règlements à l'échelle du Canada en ce qui concerne l'admissibilité des résidents non citoyens à la participation à la gouvernance municipale (consulter la figure 1). Dans certaines municipalités, les non-citoyens ne peuvent participer à la gouvernance municipale en raison d'arrêtés municipaux ou de lois provinciales qui exigent la citoyenneté. Toutefois, dans d'autres municipalités, les non-citoyens n'ont explicitement pas le droit de participer à la gouvernance, soit en raison de règles municipales ou de lois provinciales. .

NOS RECOMMANDATIONS

PUBLIC CIBLE : GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX

1. Modifier les lois provinciales et territoriales pour éliminer les obstacles qui empêchent les non-citoyens de voter aux élections municipales, y compris les élections de conseil scolaire.

PUBLIC CIBLE : GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX, ET ADMINISTRATIONS MUNICIPALES

2. Éliminer les obstacles qui empêchent les non-citoyens de participer à la gouvernance municipale.

3. Publier un bilan de rendement annuel pour évaluer la représentation de la diversité des communautés dans leur gouvernance municipale. La Fédération canadienne des municipalités devrait mener cette initiative aux côtés des principales municipalités.

7 CONCLUSION

La capacité du Canada de relever les défis du 21e siècle dépendra en grande partie de la capacité du pays à bâtir des communautés inclusives au sein desquelles toutes les personnes, y compris les nouveaux arrivants, ont la chance d'atteindre leur plein potentiel. Compte tenu de l'étendue des défis qui se posent aux nouveaux arrivants et de l'intersection avec différentes politiques, ce rapport est forcément incomplet. Nous croyons cependant que nos recommandations pourraient avoir un effet transformateur sur la capacité des nouveaux arrivants de réussir et de contribuer à la vie économique, sociale et politique du Canada.

REFERENCES

1. CANADA. Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, Faits et chiffres 2014 — Aperçu de l'immigration : Résidents permanents, 2015. Internet : http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/faits2014/permanents/01.asp

2. CANADA. Statistique Canada, Profil de l'ENM, 2011.
Internet : http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F, 2013.

3. J. G. Reitz, J. Curtis et J. Elrick, « Immigrant Skill Utilization: Trends and Policy Issues », Journal of International Migration and Integration, 15(1), 1-26 (2014). Internet : https://joshcurtispolisoc.files.wordpress.com/2011/10/reitz-curtis-elrick_jimi_2013.pdf.

4. Institut pour la citoyenneté canadienne, Élire et appartenir, rapport intégral, 2015.
Internet : https://www.icc-icc.ca/fr/insights/docs/BallotsAndBelongingFullReportFR.pdf

5. CANADA. Statistique Canada, Les résidents des quartiers à faible revenu, enquête nationale auprès des ménages (ENM), 2011, publié en 2013. Internet : http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-014-x/99-014-x2011003_3-fra.pdf

6. City of Vancouver, The Dialogues Project, 2011. Internet : http://vancouver.ca/files/cov/dialogues-project-book.pdf;
Simon Fraser University. Multiculturalism in Communities: A Guide to Developing and Sustaining Dialogue, 2015.
Internet : http://www.embracebc.ca/local/embracebc/pdf/dialogue_guide.pdf

7. KEUNG, N. « Canada faces dramatic drop in citizenship, prompting concerns about disengaged immigrants », The Toronto Star, 24 mars 2015. Internet : http://www.thestar.com/news/immigration/2015/03/24/canada-faces-dramatic-drop-in-citizenship-prompting-concerns-about-disengaged-immigrants.html

8. I. Bloemraad, Understanding 'Canadian Exceptionalism' in Immigration and Pluralism Policy, juillet 2012.
Internet : http://www.migrationpolicy.org/research/TCM-canadian-exceptionalism

9. CANADA. Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, Rapport annuel au Parlement sur l'immigration, 2014.
Internet : http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/rapport-annuel-2014/index.asp;
N. Alboim et K. Cohl, Shaping the future: Canada's rapidly changing immigration policies, juillet 2012.
Internet : http://maytree.com/wp-content/uploads/2012/10/shaping-the-future.pdf

10. CANADA. Délais de traitement des demandes de parrainage de parents et de grands-parents, 2015.
Internet : http://www.cic.gc.ca/francais/information/delais/perm/cf-parents.asp

11. Premier ministre du Canada, Lettre de mandat du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, 2015.
Internet : http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-de-limmigration-des-refugies-et-de-la-citoyennete

12. CANADA. Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, Rapport ministériel sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2014, publié en 2014. Internet : http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/rmr-2014.pdf

13. Centre of Excellence for Research on Immigration and Settlement (CERIS), Synthèse de la recherche sur l'établissement et l'intégration de 2009 à 2013, publiée en 2014.
Internet : http://ceris.ca/wp-content/uploads/2015/01/CERIS_Research_Synthesis_Settlement_and_Integration_French.pdf

14. Data.gov.uk (logiciel de portails de données de sources ouvertes), Brussels: Migrant Unemployment, 2015.
Internet : https://data.gov.uk/sib_knowledge_box/brussels-migrant-uemployment;
N. Denoël, Developing Social Impact Bonds in Belgium, 2014.
Internet : http://www.philosophie-management.com/docs/2014/Nicolas_Denoel_UCL_Developing_S_IBs_in_Belgium.pdf

15. Data.gov.uk (logiciel de portails de données de sources ouvertes), Department for Work and Pensions Innovation Fund, 2015.
Internet : https://data.gov.uk/sib_knowledge_box/department-work-and-pensions-innovation-fund

16. CANADA. Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, Partenariats locaux en immigration : Résultats 2008-2013, publié en 2014.
Internet : http://p2pcanada.ca/files/2014/07/Partenariats-locaux-en-immigration-Resultats-2008-2013.pdf

17. Comité d'experts sur les obstacles à l'emploi des nouveaux Canadiens, De la survie à la prospérité : transformer la situation des immigrants, 2015. Internet : http://www.edsc.gc.ca/fra/emplois/reconnaissance_titres/consultations/index.shtml

18. Stokes Economic Consulting et le Centre for Spatial Economics, Canada's Workforce Requirements 2013 to 2022, publié en 2013. Internet : http://www.workforceoutlooks.ca/information/WOCanada131.pdf

19. A. Galley et J. Shirey, Brokering Success, 2015. Internet : http://mowatcentre.ca/brokering-success/; Social Capital Partners et Deloitte,Working Together: Implementing a Demand-Led Employment and Training System, 2014. Internet : http://www.socialcapitalpartners.ca/pdf/14-2037T%20POV_Demand-led%20employment%20&%20training_online.pdf

20. Social Capital Partners et Deloitte, Working Together: Implementing a Demand-Led Employment and Training System, 2014. Internet : http://www.socialcapitalpartners.ca/pdf/14-2037T%20POV_Demand-led%20employment%20&%20training_online.pdf

21. R. Florida, Insight: Maytree and Metcalf Foundation Report on Immigrant Entrepreneurship, 2012. Internet : martinprosperity.org/maytree-and-metcalf/

22. Banque de développement du Canada, Indice BDC de la nouvelle activité entrepreneuriale 2012, publié en 2012. Internet : https://www.bdc.ca/FR/Documents/other/BDC_INDICE_ACTIVITE_ENT_FR.pdf

23. MaRS Discovery District, Ontario Regional Innovation Centre Survey, 2015.

24. Women's Enterprise Organizations of Canada, Women's Entrepreneurship in BC and Canada, 2014. Internet :http://weoc.ca/wp-content/uploads/2015/11/Womens-Entrepreneurship-in-BC-and-Canada_2014_09_05-final.pdf

25. Centre of Excellence for Research on Immigration and Settlement (CERIS), Synthèse de la recherche sur l'établissement et l'intégration de 2009 à 2013, publiée en 2014. Internet : http://ceris.ca/wp-content/uploads/2015/01/CERIS_Research_Synthesis_Settlement_and_Integration_French.pdf

26. Startup Canada, IMMIGRANT ENTREPRENEURSHIP: Study to scan policies & programs for encouraging immigrant entrepreneurs, 2015.

27. Workforce Planning Hamilton, WISE5: Winning Strategies for Immigrant Entrepreneurs, 2012. Internet : http://www2.hamilton.ca/NR/rdonlyres/98D76227-C319-4C2C-9021-4847FEADCFC8/0/Jun20EDRMS_n324659_v1_6_1__Workforce_Planning_Hamilton__Final_Project_Report.pdf

28. D. Munro, « Integration Through Participation: Non-Citizen Resident Voting Rights in an Era of Globalization », Journal of International Migration and Integration, 9(1), 63-80 (2008). Internet : http://dev.wcfia.harvard.edu/sites/default/files/Non-Citizen%20Resident%20Voting%20and%20Salience%20Munro.pdf

29. Les 28 États membres de l'Union européenne accordent le droit de vote aux ressortissants des autres États membres aux élections locales et aux élections du Parlement européen. L'Irlande, tous les États scandinaves, les Pays Bas, l'Estonie, la Hongrie, la Lituanie, la Slovaquie, la Slovénie, le Luxembourg et la Belgique permettent à tous les résidents non citoyens de voter aux élections locales, qu'ils proviennent ou non d'États membres de l'Union européenne. Hormis l'Union européenne, la Norvège, l'Islande, le Belize et le Venezuela permettent également aux résidents non citoyens de voter aux élections locales.

30. K. Groenendijk, Local Voting Rights for Non-Nationals in Europe: What We Know and What We Need to Learn, 2008. Internet : http://www.migrationpolicy.org/research/local-voting-rights-non-nationals-europe-what-we-know-and-what-we-need-learn

31. K. Vernby, « Inclusion and Public Policy: Evidence from Sweden's Introduction of Noncitizen Suffrage », American Journal of Political Science, 57(1), 15-29 (2013).

32. T. Kini, « Sharing the Vote: Noncitizen Voting Rights in Local School Board Elections », California Law Review, 93(1), 271-321 (2005). Internet : http://scholarship.law.berkeley.edu/californialawreview/vol93/iss1/4

33. Maytree, Diversity Matters: Changing the Face of Public Boards, 2009. Internet : http://diversecitytoronto.ca/wp-content/uploads/EN_DiversityMatters1.pdf

ACTION CANADA
Building Leadership for Canada's Future
Développer le Leadership pour l'Avenir du Canada

Au sujet d'Action Canada

Action Canada est le principal programme de leadership au Canada. Non partisan et multisectoriel, il crée un précieux réseau de leaders. Dans le cadre de conférences régionales et de projets en équipe, les Fellows étudient des enjeux historiques et actuels, perfectionnent leurs compétences de leadership et présentent et publient un rapport sur une question de politiques publiques. Au terme de leur année de programme, ils entrent dans notre réseau de leaders d'exception déterminés à contribuer à l'avenir du Canada.